

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2098

16 juillet 2016

SOMMAIRE

13 C 4 S.A.	100667	MPT RHM Moselschleife S.à r.l.	100659
819 Luxembourg S.à r.l.	100667	MPT RHM Park Oeynhausien S.à r.l.	100663
Glaesener-Betz S.A.	100661	MPT RHM Schlangenbad S.à r.l.	100665
Halter Ego S.à r.l.	100661	MPT RHM St. George Bad Durrheim S.à r.l.	100666
H.D.S. Distribution	100666	music:LX	100667
H.G.E. Chemical Company S.A.	100661	Mytilus SPF	100661
Hubco S.A.	100666	Osteria I Due Galli S.à r.l.	100704
I and D	100660	Placeuro	100704
I and D	100660	RCG IO Renergys S.à r.l.	100668
I and D	100660	Spheretech International S.A.	100662
IMBA Sàrl	100701	Spitfire (Evergreen) GP S.à.r.l.	100658
Infront Luxembourg S.à r.l.	100704	Stadtpark 1.3 S.C.S.	100658
Insitor S.à r.l.	100703	Tishman Speyer Junghof LP S.à r.l.	100658
International Global SICAV	100663	Toiture Gammaitoni Eric S.à r.l.	100658
International Tax Services	100660	Tower Lux S.à r.l.	100666
Jacaranda Investissements S.A.	100660	Tradim S.à r.l.	100664
Jacaranda Investissements S.A.	100660	Türkisfund	100663
Jamalac S.à r.l.	100661	VAG Security Engineering S.A.	100662
Jamalac S.à r.l.	100661	Virida Finance S.à r.l.	100662
John Zink International Luxembourg S.à r.l.	100659	Web Avenue 296 S.A.	100662
KM Licensing S.à r.l.	100659	Whitewood (Finance) UK S.à r.l.	100665
Le Toit S.A.	100685	Whitewood Helios UK S.à r.l.	100664
Mardam Immo S.A.	100665	Whitewood (Substation) UK S.à r.l.	100664
Mpt Rhm Lobenstein S.à r.l.	100664	Whitewood (Residential) UK S.à r.l.	100665
MPT RHM Magdeburg S.à r.l.	100663	Winnersoft S.A.	100667
MPT RHM Moselhohe S.a r.l.	100659		

Stadtspark 1.3 S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Bouchra AKHERTOUS
Mandataire

Référence de publication: 2016105306/12.

(160076655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Tishman Speyer Jung Hof LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.583.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2015 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent,
au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2016
Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2016105418/17.

(160076668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Toiture Gammaitoni Eric S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schiffange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 193.935.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105425/9.

(160076713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Spitfire (Evergreen) GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.466.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Mai 2016.
Pour la Société

Référence de publication: 2016107174/12.

(160078649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

MPT RHM Moselhohe S.a r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.196.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mai 2016

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de remplacer Monsieur Abdelhakim Chagaâr en tant que gérant de catégorie B de la Société par Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016107010/16.

(160078496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

MPT RHM Moselschleife S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.187.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mai 2016

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de remplacer Monsieur Abdelhakim Chagaâr en tant que gérant de catégorie B de la Société par Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016107011/16.

(160078495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

KM Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 180.150.

—
Les comptes annuels pour la période du 09 septembre 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016106905/11.

(160079297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

John Zink International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 17.652.

—
Le Bilan et les comptes annuels au 31-12-2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eduardo Couceiro

Manager

Référence de publication: 2016106896/11.

(160078519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

I and D, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue de Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 167.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016106833/9.
(160078932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

I and D, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue de Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 167.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016106834/9.
(160078933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

I and D, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue de Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 167.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016106835/9.
(160078934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

International Tax Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 172.487.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016106875/9.
(160078939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Jacaranda Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 108.876.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016106887/9.
(160078533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Jacaranda Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 108.876.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016106888/9.
(160078534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Jamalac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 29.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106889/9.

(160078638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Jamalac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 29.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106890/9.

(160078639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

H.G.E. Chemical Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 105.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106814/9.

(160079337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Halter Ego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5626 Mondorf-les-Bains, 12, avenue Elise Deroche.

R.C.S. Luxembourg B 194.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106815/9.

(160079038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Glaesener-Betz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.324.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106798/9.

(160079111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Mytilus SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016107025/9.

(160079168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Spheretech International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 137.867.*Décision de l'administrateur délégué en date du 29 avril 2016*

L'administrateur délégué de Spheretech International S.A. décide de transférer le siège social de la société du 2 rue Marie Curie, L-8049 Strassen au 204 route d'Arlon, L-8010 Strassen et ce à compter du 2 mai 2016.
Strassen, le 29 avril 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016107172/13.

(160078827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Virida Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.550,00.**Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 173.868.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de M. Berke Biricik, gérant de catégorie A de la Société a été modifiée et est désormais l'adresse professionnelle suivante:

Sinanpasa Mah. Sair Nedim Cad. E2 D9, 34357 Besiktas, Istanbul, Turquie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Pour Virida Finance S.à r.l.

Représentée par Gilles Duroy

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2016107277/17.

(160079285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

VAG Security Engineering S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2737 Luxembourg, 4, rue Wurth-Paquet.
R.C.S. Luxembourg B 57.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2016107279/12.

(160078660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Web Avenue 296 S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 179.842.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016107301/12.

(160078485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

MPT RHM Magdeburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.166.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mai 2016

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de remplacer Monsieur Abdelhakim Chagaâr en tant que gérant de catégorie B de la Société par Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016107009/16.

(160078497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

MPT RHM Park Oeynhausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.208.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mai 2016

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de remplacer Monsieur Abdelhakim Chagaâr en tant que gérant de catégorie B de la Société par Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016107012/16.

(160078913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

International Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.857.

—
Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016106872/11.

(160079029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Türkisfund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 61.596.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Türkisfund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016107263/11.

(160078564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Tradim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 101.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE
20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2016107250/12.

(160079299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Mpt Rhm Lobenstein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 190.648.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mai 2016

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de remplacer Monsieur Abdelhakim Chagaâr en tant que gérant de catégorie B de la Société par Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016107008/16.

(160078498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Whitewood (Substation) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 200.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitewood (Substation) UK S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016107297/11.

(160079098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Whitewood Helios UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 6.657.475,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 195.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitewood Helios UK S.a. r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016107298/11.

(160078942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Mardam Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.347.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016112858/12.

(160085949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

MPT RHM Schlangenbad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.616.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mai 2016

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de remplacer Monsieur Abdelhakim Chagaâr en tant que gérant de catégorie B de la Société par Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016107015/16.

(160078909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Whitewood (Finance) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Whitewood (Finance) UK S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2016107294/11.

(160078987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Whitewood (Residential) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Whitewood (Residential) UK S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2016107295/11.

(160079099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

MPT RHM St. George Bad Durrheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.195.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mai 2016

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de remplacer Monsieur Abdelhakim Chagaâr en tant que gérant de catégorie B de la Société par Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016107017/16.

(160078907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Tower Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.400.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 102.011.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 28 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107248/18.

(160079216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

H.D.S. Distribution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 180.387.

—
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016106813/10.

(160078957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Hubco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 158.444.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2016106831/10.

(160079365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

13 C 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 176.252.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 avril 2016

Démission de Monsieur Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet au 11 avril 2016.

Cooptation, à effet du 11 avril 2016, de Monsieur Emmanuel Manega, né le 20 novembre 1976 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Un Mandataire

Référence de publication: 2016107311/17.

(160078918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

819 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 105.323.

EXTRAIT

En date du 10 Mai 2016, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Acceptation de la démission de Madame Barbara Neuerburg comme gérant de la Société avec effet immédiat;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 Mai 2016.

Référence de publication: 2016107312/13.

(160078682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

music:LX, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 16, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg F 8.084.

Suite à l'assemblée générale du 25 Avril 2016 le conseil d'administration à décider de changer les statuts suivants de l'asbl:

Art. 18. Toute modification des présents statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 20. Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle que modifiée ultérieurement.

Référence de publication: 2016107335/14.

(160080376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Winnersoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 164.616.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016107303/10.

(160078955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

RCG IO Renergys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.500,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 182.960.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of April.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. RCG International Opportunities S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-), having its registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L - 4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114.603;

2. Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 411963 being incorporated and existing under the laws of Curacao, registered with the Chamber of Commerce and Industry under number 42922, having its registered office at De Ruyerkade 62, P.O. Box 707 Curacao, acting solely as custodian for and at the direction of and for the benefit of LSV Special Opportunities SPV IV, Ltd. under registration name Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 411963;

3. Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 412208 being incorporated and existing under the laws of Curacao, registered with the Chamber of Commerce and Industry under number 42922, having its registered office at De Ruyerkade 62, P.O. Box 707 Curacao, acting solely as custodian for and at the direction of and for the benefit of LSV Special Opportunities Domestic Fund IV, L.P. under registration name Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 412208;

4. Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 412087 being incorporated and existing under the laws of Curacao, registered with the Chamber of Commerce and Industry under number 42922, having its registered office at De Ruyerkade 62, P.O. Box 707 Curacao, acting solely as custodian for and at the direction of and for the benefit of LSV Advantage International IIB, L.P. under registration name Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 412087;

here all represented by Ms. Hortense Epaulard, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of RCG IO Renergys S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of one hundred two thousand five hundred euro (EUR 102,500.-), having its registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels L - 4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 182.960, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Rambrouchon 4 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 105 on 13 January 2014. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 July 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2391 on 4 September 2015.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Conversion of classes B8 and B9 shares into class B1 shares, classes B6 and B7 into class B2 shares and classes B4 and B5 shares into class B3 shares and subsequent amendment of the articles of association of the Company;

2. Creation of new classes of shares and definition of the economic rights attached to the new class C1 shares, class C2 shares and class C3 shares;

3. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred two thousand five hundred euro (EUR 102,500.-) up to one hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 132,500.-) through the issuance of ten thousand (10,000) class C1 shares, ten thousand (10,000) class C2 shares and ten thousand (10,000) class C3 shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

4. Full restatement of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to convert the class B4 shares, class B5 shares, class B6 shares, class B7 shares, class B8 shares, class B9 shares into class B1 shares, class B2 shares and class B3 shares as follows:

- the ten thousand (10,000) class B8 shares and the ten thousand (10,000) class B9 shares shall be converted into twenty thousand (20,000) additional class B1 shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Class B1 Shares”);

- the ten thousand (10,000) class B6 shares and the ten thousand (10,000) class B7 shares shall be converted into twenty thousand (20,000) additional class B2 shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Class B2 Shares”);
and

- the ten thousand (10,000) class B4 shares and the ten thousand (10,000) class B5 shares shall be converted into twenty thousand (20,000) additional class B3 shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Class B3 Shares”, together with the Class B1 Shares and the Class B2 Shares, the “Class B Shares”).

The terms applicable to the Class B Shares are more specifically set out in the revised articles of association of the Company as set out in the fourth resolution of the present deed which contains the fully restated and amended articles of association of the Company (the “Articles”).

Any preferred dividend accrued on class B4 shares, class B5 shares, class B6 shares, class B7 shares, class B8 shares and class B9 shares up to the date of the present deed resolving on the conversion of class B4 shares, class B5 shares, class B6 shares, class B7 shares, class B8 shares and class B9 shares into Class B1 Shares, Class B2 Shares and Class B3 Shares shall remain outstanding as a fixed claim of the relevant investor into the relevant class of shares.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to create new classes of shares in the share capital of the Company, namely the class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Class C Shares”), which shall be divided into three (3) classes as follows:

- the class C1 shares (the “Class C1 Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each,
- the class C2 Shares (the “Class C2 Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and
- the class C3 Shares (the “Class C3 Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The terms applicable to the Class C Shares are more specifically set out in the revised Articles as set out in the fourth resolution of the present deed which contains the fully restated and amended Articles.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company’s share capital from its current amount of one hundred two thousand five hundred euro (EUR 102,500.-) represented by one hundred two thousand five hundred (102,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each up one hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 132,500.-) through the issuance of ten thousand (10,000) class C1 shares, ten thousand (10,000) class C2 shares and ten thousand (10,000) class C3 shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The ten thousand (10,000) new class C1 shares, the ten thousand (10,000) new class C2 shares and the ten thousand (10,000) new class C3 shares issued have been subscribed as follows:

- eight thousand four hundred and eighty-seven (8,487) class C1 shares, eight thousand four hundred and eighty-seven (8,487) class C2 shares and eight thousand four hundred and eighty-seven (8,487) class C3 shares have been subscribed by Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 411963, aforementioned, for the price of seven hundred six thousand five hundred forty-eight euro and sixty-nine cent (EUR 706,548.69);

- eight hundred and twenty (820) class C1 shares, eight hundred and twenty (820) class C2 shares and eight hundred and twenty (820) class C3 shares have been subscribed by Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 412087, aforementioned, for the price of sixty-eight thousand two hundred sixty-five euro and fifty-seven cent (EUR 68,265.57); and

- six hundred and ninety-three (693) class C1 shares, six hundred and ninety-three (693) class C2 shares and six hundred and ninety-three (693) class C3 shares have been subscribed by Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 412208, aforementioned, for the price of fifty-seven thousand six hundred ninety-two euro and seventy-four cent (EUR 57,692.74).

The total contribution in cash in the amount of eight hundred thirty-two thousand five hundred seven euro (EUR 832,507.-) consists of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) for the share capital and eight hundred two thousand five hundred seven euro (EUR 802,507.-) for the share premium, is now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “RCG IO Rennergys S.à r.l.” (the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its object.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 132,500.-), represented by:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- ninety thousand (90,000) class B shares (the "Class B Shares") of different classes with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and divided as follows:

- * thirty thousand (30,000) class B1 Shares (the "Class B1 Shares");

- * thirty thousand (30,000) class B2 Shares (the "Class B2 Shares"); and

- * thirty thousand (30,000) class B3 Shares (the "Class B3 Shares");

each a "B Class";

- thirty thousand (30,000) class C shares (the "Class C Shares") of different classes with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and divided as follows:

- * ten thousand (10,000) class C1 Shares (the "Class C1 Shares");

- * ten thousand (10,000) class C2 Shares (the "Class C2 Shares"); and

- * ten thousand (10,000) class C3 Shares (the "Class C3 Shares");

each a "C Class";

Any amount paid by the Shareholders as a contribution to the Company, in addition to the share capital, shall be considered as share premium and similar premium or reserves as provided for by section 11 and 13 of the standard chart of accounts. Provided that sufficient funds are available, those reserves may be paid to the shareholders by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers, and/or by a decision of the general meeting of shareholders. Any such share premium paid in respect of Class B Shares and Class C Shares and any premium paid by the holder of Class B Shares and Class C Shares, shall be exclusively allocated to and reserved for distribution or repayment in relation to respectively Class B Shares and Class C Shares only.

Each shareholder holding Class B Shares shall have, at all times, the same shareholding percentage in the Class B1 Shares, the Class B2 Shares and the Class B3 Shares to the extent that such classes of Class B Shares are still outstanding.

Each shareholder holding Class C Shares shall have, at all times, the same shareholding percentage in the Class C1 Shares, the Class C2 Shares and the Class C3 Shares to the extent that such classes of Class C Shares are still outstanding.

Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares, except with unanimous consent of all the shareholders.

5.2 Class A Shares

(a) All Class A Shares shall be identical in all respects. All Class A Shares shall share pro rata in the payment of dividends allocated in aggregate to such Class A Shares. All Class A Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class A Shares is reduced.

(b) Each Class A Share shall bear dividends as set out in the present articles of association.

(b) Each Class A Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

5.3 Class B Shares

5.3.1. The Class B1 Shares

(a) All Class B1 Shares shall be identical in all respects. All Class B1 Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B1 Shares. All Class B1 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class B1 Shares is reduced.

(b) Each Class B1 Share shall bear dividends as allocated to such class of Class B Shares in accordance with Article 6 divided by the total number of Class B1 Shares of such class.

(c) Each Class B1 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

5.3.2. The Class B2 Shares

(a) All Class B2 Shares shall be identical in all respects. All Class B2 Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B2 Shares. All Class B2 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class B2 Shares is reduced.

(b) Each Class B2 Share shall bear dividends as allocated to such class of Class B Shares in accordance with Article 6 divided by the total number of Class B2 Shares of such class.

(c) Each Class B2 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

5.3.3. The Class B3 Shares

(a) All Class B3 Shares shall be identical in all respects. All Class B3 Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B3 Shares. All Class B3 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class B3 Shares is reduced.

(b) Each Class B3 Share shall bear dividends as allocated to such class of Class B Shares in accordance with Article 6 divided by the total number of Class B3 Shares of such class.

(c) Each Class B3 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

5.4. The Class C Shares

5.4.1. The Class C1 Shares

(a) All Class C1 Shares shall be identical in all respects. All Class C1 Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C1 Shares. All Class C1 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class C1 Shares is reduced.

(b) Each Class C1 Share shall bear dividends as allocated to such class of Class C Shares in accordance with Article 6 divided by the total number of Class C1 Shares of such class.

(c) Each Class C1 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

5.4.2. The Class C2 Shares

(a) All Class C2 Shares shall be identical in all respects. All Class C2 Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C2 Shares. All Class C2 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class C2 Shares is reduced.

(b) Each Class C2 Share shall bear dividends as allocated to such class of Class C Shares in accordance with Article 6 divided by the total number of Class C2 Shares of such class.

(c) Each Class C2 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

5.4.3. The Class C3 Shares

(a) All Class C3 Shares shall be identical in all respects. All Class C3 Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C3 Shares. All Class C3 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class C3 Shares is reduced.

(b) Each Class C3 Share shall bear dividends as allocated to such class of Class C Shares in accordance with Article 6 divided by the total number of Class C3 Shares of such class.

(c) Each Class C3 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

5.4 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.5 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a B Class or a C Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all shares in issue of such B Class or C Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.6 The B Classes and C Classes shall be repurchased in reverse order, starting respectively with the Class B3 Shares and Class C3 Shares (thereafter the Class B2 Shares and the Class C2 Shares and the Class B1 Shares and the Class C1 Shares).

6.7 Subsequent B Classes and C Classes shall only become available for repurchase once all the shares of the preceding B Class and C Class have been repurchased in full. Each B Class and C Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall respectively be referred to as the "Relevant Class of B Shares" and the "Relevant Class of C Shares". The Relevant Class of B Shares and the Relevant Class C Shares shall be repurchased at the same time.

6.8 The Relevant Class of B Shares and the Relevant Class C Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such B Class or C Class as determined in article 6.11 below (the "Total Cancellation Amount").

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a B Class or a C Class (in the order provided for in article 6.6), such B Class or C Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such B Class or C Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of shares of the repurchased and cancelled B Class or C Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of B Shares or of the Relevant Class C Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim account of the Company as of a date no more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount shall be exclusively determined on the basis of the Eolia Proceeds (as defined in Article 21.6) and calculated for each B Class and C Class in accordance with the distribution mechanism of Article 21.6. The Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to shares to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (included carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant B Class or C Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 In the case of several managers, the Company is managed by a board of management composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, whose members need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager. In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such sole manager.

13.3 The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

13.4 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.5 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one A Manager and one B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and the present articles of association.

21.6 Subject to the rules regarding the distribution of profits contained in the Law and the present articles of association, the Class B Shares and Class C Shares are exclusively entitled to the aggregate net proceeds that the Company receives with respect to its Eolia Proceeds direct or indirect investment in Eolia Renovables de Inversiones SCR, a société anonyme organized under the laws of Spain, having its registered office at Madrid, Padilla 17, Spain and registered with the trade registry of Madrid under volume 24630, sheet 30, page M-443315 ("Eolia") less all costs, expenses and taxes of the Company linked to this investment, and less the general expenses of the Company regarding the Company's running costs (the "Eolia Proceeds"). The relevant Eolia Proceeds shall be assessed prior to any distribution on or redemption of the Class B Shares and Class C Shares by the board of managers acting in good faith.

The Eolia Proceeds shall be distributed to respectively the Class B Shares or the Class C Shares in proportion to the direct or indirect investment in Eolia made through the issuance of the respective class of shares and any share premium or other reserves linked thereto.

Without prejudice to the foregoing, any distribution of the Eolia Proceeds, after application to any statutory reserve, shall be allocated in the following order of priority:

(i) Class B1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one per cent (1%) per year of the nominal value of the Class B1 Shares issued by the Company; then

(ii) Class B2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point one per cent (1.1%) per year of the nominal value of the Class B2 Shares issued by the Company; then

(iii) Class B3 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point two per cent (1.2%) per year of the nominal value of the Class B3 Shares issued by the Company; then

(iv) Class C1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point three per cent (1.3%) per year of the nominal value of the Class C1 Shares issued by the Company; then

(v) Class C2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point four per cent (1.4%) per year of the nominal value of the Class C2 Shares issued by the Company; then

(vi) Class C3 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point five per cent (1.5%) per year of the nominal value of the Class C3 Shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

(vii) the remainder of the Eolia Proceeds shall be distributed to the Relevant Class of B Shares and to the Relevant Class C Shares.

21.7 All distributions not related to the Eolia Proceeds shall be made to the shareholders holding Class A Shares in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions

of article 21 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 21 and of the second paragraph in fine of article 5.1.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 21 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille seize, le vingt-septième jour d’avril.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. RCG International Opportunities S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, disposant d’un capital social de cinq cents mille euros (EUR 500.000,-), ayant son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L - 4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.603;

2. Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 411963 constituée et existante selon les lois de Curaçao, immatriculée auprès de la chambre du commerce et de l’industrie (“Chamber of Commerce and Industry”) sous le numéro 42922, ayant son siège social à De Ruyerkade 62, P.O. Box 707 Curaçao, agissant en qualité de dépositaire, sous la direction et au profit de LSV Special Opportunities SPV IV, Ltd. sous le nom d’enregistrement Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 411963;

3. Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 412208 constituée et existante selon les lois de Curaçao, immatriculée auprès de la chambre du commerce et de l’industrie (“Chamber of Commerce and Industry”) sous le numéro 42922, ayant son siège social à De Ruyerkade 62, P.O. Box 707 Curaçao, agissant en qualité de dépositaire, sous la direction et au profit de Special Opportunities Domestic Fund IV, L.P. sous le nom d’enregistrement Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 412208;

4. Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 412087 constituée et existante selon les lois de Curaçao, immatriculée auprès de la chambre du commerce et de l’industrie (“Chamber of Commerce and Industry”) sous le numéro 42922, ayant son siège social à De Ruyerkade 62, P.O. Box 707 Curaçao, agissant en qualité de dépositaire, sous la direction et au profit de LSV Advantage International II-B, L.P. sous le nom d’enregistrement Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 412087,

ici toutes représentées par Mademoiselle Hortense Epaulard, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d’enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés, représentant l’intégralité du capital social de RCG IO Renegys S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, disposant d’un capital social de cent deux mille cinq cents euros (EUR 102.500,-), ayant son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels L - 4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché of Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.960, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Ram-brouch, le 4 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 105 le 13 janvier 2014. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné daté du 9 juillet 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2391 le 4 septembre 2015.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion des parts sociales de classe B8 et des parts sociales de classe B9 en parts sociales de classe B1, des parts sociales de classe B6 et des parts sociales de classe B7 en parts sociales de classe B2 et des parts sociales de classe B4 et des parts sociales de classe B5 en parts sociales de classe B3 et modification subséquente des statuts de la Société;

2. Création de nouvelles classes de parts sociales et définition des droits économiques attachés aux nouvelles parts sociales de classe C1, parts sociales de classe C2 et parts sociales de classe C3;

3. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent deux mille cinq cents euros (EUR 102.500,-) jusqu'à celui de cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 132.500,-) par l'émission de dix mille (10.000) parts sociales de classe C1, dix mille (10.000) parts sociales de classe C2 et dix mille (10.000) parts sociales de classe C3 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

4. Refonte des statuts de la Société; et

5. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de convertir les parts sociales de classe B4, les parts sociales de classe B5, les parts sociales de classe B6, les parts sociales de classe B7, les parts sociales de classe B8, les parts sociales de classe B9 en parts sociales de classe B1, parts sociales de classe B2 et parts sociales de classe B3 comme suit:

- Les dix mille (10.000) parts sociales de classe B8 et les dix mille (10.000) parts sociales de classe B9 sont converties en vingt mille (20.000) parts sociales de classe B1 additionnelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B1»);

- Les dix mille (10.000) parts sociales de classe B6 et les dix mille (10.000) parts sociales de classe B7 sont converties en vingt mille (20.000) parts sociales de classe B2 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B2»); et

- Les dix mille (10.000) parts sociales de classe B4 et les dix mille (10.000) parts sociales de classe B5 sont converties en vingt mille (20.000) parts sociales de classe B3 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B3», ensemble avec les Parts Sociales de Classe B1 et les Parts Sociales de Classe B2, les «Parts Sociales de Classe B»).

Les conditions applicables aux Parts Sociales de Classe B sont plus précisément énoncées dans les statuts de la Société tels qu'amendés à la quatrième résolution du présent acte qui contient une refonte intégrale des statuts de la Société (les «Statuts»).

Tout dividende préférentiel couru sur les parts sociales de classe B4, les parts sociales de classe B5, les parts sociales de classe B6, les parts sociales de classe B7, les parts sociales de classe B8 et les parts sociales de classe B9 jusqu'à la date du présent acte prévoyant la conversion des parts sociales de classe B4, des parts sociales de classe B5, des parts sociales de classe B6, des parts sociales de classe B7, des parts sociales de classe B8 et des parts sociales de classe B9 en parts sociales de classe B1, parts sociales de classe B2 et parts sociales de classe B3 demeure dû comme créance déterminée de l'investisseur concerné sur la classe de parts sociales correspondante.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer des nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir les parts sociales de classe C d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe C»), qui sont divisées en trois (3) classes comme suit:

- les parts sociales de classe C1 (les «Parts Sociales de Classe C1») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune,

- les parts sociales de classe C2 (les «Parts Sociales de Classe C2») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune,
et

- les parts sociales de classe C3 (les «Parts Sociales de Classe C3») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les conditions applicables des Parts Sociales de Classe C sont plus précisément énoncées dans les Statuts tel qu'amendés à la quatrième résolution du présent acte qui contient une refonte intégrale des Statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent deux mille cinq cents euros (EUR 102.500,-) représenté par cent deux mille cinq cents (102.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune jusqu'à celui de cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 132.500,-) par l'émission de dix mille (10.000) parts sociales de classe C1, dix mille (10.000) parts sociales de classe C2 et dix mille (10.000) parts sociales de classe C3 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les dix mille (10.000) nouvelles parts sociales de classe C1, les dix mille (10.000) nouvelles parts sociales de classe C2 et les dix mille (10.000) nouvelles parts sociales de classe C3 parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- huit mille quatre cents quatre-vingt-sept (8.487) parts sociales de classe C1, huit mille quatre cents quatre-vingt-sept (8.487) parts sociales de classe C2 et huit mille quatre cents quatre-vingt-sept (8.487) parts sociales de classe C3 ont été souscrites par Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 411963, précitée, pour le prix de sept cent six mille cinq cent quarante-huit euros et soixante-neuf centimes (EUR 706.548,69);

- huit cents vingt (820) parts sociales de classe C1, huit cents vingt (820) parts sociales de classe C2 et huit cents vingt (820) parts sociales de classe C3 ont été souscrites par Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 412087, précitée, pour le prix de soixante-huit mille deux cent soixante-cinq euros et cinquante-sept centimes (EUR 68.265,57); et

- six cents quatre-vingt-treize (693) parts sociales de classe C1, six cents quatre-vingt-treize (693) parts sociales de classe C2 et six cents quatre-vingt-treize (693) parts sociales de classe C3 ont été souscrites par Citco Global Custody (NA) N.V. Ref 412208, précitée, pour le prix de cinquante-sept mille six cent quatre-vingt-douze euros et soixante-quatorze centimes (EUR 57.692,74).

L'apport global en cash d'un montant de huit cent trente-deux mille cinq cent sept euros (EUR 832.507.-) consiste en trente mille euros (EUR 30.000.-) pour le capital social et huit cent deux mille cinq cent sept euros (EUR 802.507.-) pour la prime d'émission, est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de refondre intégralement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "RCG IO Renergys S.à r.l." (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société peut effectuer toute transaction qu'elle jugera utile pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 132.500.-), représenté par:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

- quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisées comme suit:

- * trente mille (30.000) (les «Parts Sociales de Classe B1»);
- * trente mille (30.000) (les «Parts Sociales de Classe B2»); et
- * trente mille (30.000) (les «Parts Sociales de Classe B3»);

chacune une «Classe B».

- trente mille (30.000) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisées comme suit:

- * dix mille (10.000) (les «Parts Sociales de Classe C1»);
- * dix mille (10.000) (les «Parts Sociales de Classe C2»); et
- * dix mille (10.000) (les «Parts Sociales de Classe C3»);

chacune une «Classe C».

Tout montant payé par les Associés comme contribution à la Société, en plus du capital social, sera considéré comme prime d'émission et prime similaire ou comme réserves tel que prévu aux sections 11 et 13 du plan comptable standard. À condition que les fonds disponibles soient suffisants, ces réserves peuvent être distribuées aux Associés par décision du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, du conseil de gérance, et/ou par une décision de l'assemblée générale des associés. Toute telle prime d'émission distribuée par rapport aux Parts Sociales de Classe B et aux Parts Sociales de Classe C et toute prime payée par un détenteur de Parts Sociales de Classe B et de Parts Sociales de Classe C, sera exclusivement allouée à et réservée à la distribution ou au remboursement en ce qui concerne respectivement les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C.

Chaque titulaire de Parts Sociales de Classe B, détient, à tout moment le même pourcentage de Parts Sociales de Classe B1, de Parts Sociales de Classe B2 et de Parts Sociales de Classe B3, dans la mesure où de telles classes de Parts Sociales de Classe B sont encore émises.

Chaque titulaire de Parts Sociales de Classe C, détient, à tout moment le même pourcentage de Parts Sociales de Classe C1, de Parts Sociales de Classe C2 et de Parts Sociales de Classe C3, dans la mesure où de telles classes de Parts Sociales de Classe C sont encore émises.

Les Parts Sociales d'une classe spécifique ne seront pas convertibles en une autre classe, sauf consentement unanime de tous les associés.

5.2 Les Parts Sociales de Classe A

(a) Toutes les Parts Sociales de Classe A seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales de Classe A doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales de Classe A. Toutes les Parts Sociales de Classe A achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales de Classe A émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale de Classe A produira des dividendes tel qu'énoncé par les présents statuts.

(c) Chaque Part Sociale de Classe A donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les associés ont le droit de vote.

5.3 Les Parts Sociales de Classe B

5.3.1 Les Parts Sociales de Classe B1

(a) Toutes les Parts Sociales de Classe B1 seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales de Classe B1 doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales de Classe B1. Toutes les Parts Sociales de Classe B1 achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales de Classe B1 émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale de Classe B1 produira des dividendes préférentiels attribués à cette Classe B conformément à l'Article 6 divisé par le nombre total de Parts Sociales de Classe B1 de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale de Classe B1 donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

5.3.2 Les Parts Sociales de Classe B2

(a) Toutes les Parts Sociales de Classe B2 seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales de Classe B2 doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales de Classe B2. Toutes les Parts Sociales de Classe B2 achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales de Classe B2 émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale de Classe B2 produira des dividendes préférentiels attribués à cette Classe B conformément à l'Article 6 divisé par le nombre total de Parts Sociales de Classe B2 de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale de Classe B2 donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

5.3.3 Les Parts Sociales de Classe B3

(a) Toutes les Parts Sociales de Classe B3 seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales de Classe B3 doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales de Classe B3. Toutes les Parts Sociales de Classe B3 achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales de Classe B3 émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale de Classe B3 produira des dividendes préférentiels attribués à cette Classe B conformément à l'Article 6 divisé par le nombre total de Parts Sociales de Classe B3 de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale de Classe B3 donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

5.4. Les Parts Sociales de Classe C

5.4.1. Les Parts Sociales de Classe C1

(a) Toutes les Parts Sociales de Classe C1 seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales de Classe C1 doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales de Classe C1. Toutes les Parts Sociales de Classe C1 achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales de Classe C1 émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale de Classe C1 produira des dividendes préférentiels attribués à cette Classe C conformément à l'Article 6 divisé par le nombre total de Parts Sociales de Classe C1 de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale de Classe C1 donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

5.4.2. Les Parts Sociales de Classe C2

(a) Toutes les Parts Sociales de Classe C2 seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales de Classe C2 doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales de Classe C2. Toutes les Parts Sociales de Classe C2 achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales de Classe C2 émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale de Classe C2 produira des dividendes préférentiels attribués à cette Classe C conformément à l'Article 6 divisé par le nombre total de Parts Sociales de Classe C2 de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale de Classe C2 donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

5.4.3. Les Parts Sociales de Classe C3

(a) Toutes les Parts Sociales de Classe C3 seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales de Classe C3 doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales de Classe C3. Toutes les Parts Sociales de Classe C3 achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales de Classe C3 émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale de Classe C3 produira des dividendes préférentiels attribués à cette Classe C conformément à l'Article 6 divisé par le nombre total de Parts Sociales de Classe C3 de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale de Classe C3 donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Classe B ou d'une Classe C, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les parts sociales émises de la Classe B ou de la Classe C concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps.

6.6 Les Classes B et les Classes C devront être rachetées dans l'ordre numérique inverse, en commençant respectivement par les Parts Sociales de Classe B3 et par les Parts Sociales de Classe C3 (puis les Parts Sociales de Classe B2 et les Parts Sociales de Classe C2 et les Parts Sociales de Classe B1 et les Parts Sociales de Classe C1).

6.7 Les Classes B et les Classes C suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les parts sociales de la Classe B et toutes les parts sociales de la Classe C précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Classe B et chaque Classe C pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, seront respectivement ci-après désignées comme suit «Classe B Concernée» et «Classe C Concernée». La Classe B Concernée et la Classe C Concernée seront rachetées au même moment.

6.8 La Classe B Concernée et la Classe C Concernée devront être rachetées et annulées pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Classe B ou d'une telle Classe C, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Classe B ou d'une Classe C (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Classe B ou cette Classe C donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Classe B ou de cette Classe C, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de parts sociales de la Classe B ou de la Classe C rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par part sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe B Concernée ou de la Classe C Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Classe concernée. Le Montant Total de l'Annulation sera exclusivement déterminé sur la base des Recettes Eolia (tel que défini dans l'article 21.6) et sera calculé pour chaque Classe B et Classe C conformément à l'article 21.6. Le Montant Total de l'Annulation ne sera jamais supérieur au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.12 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté) (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Classe B concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Classe B à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.13 Une fois que les parts sociales de la Classe B concernée ou de la Classe C concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance formé par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de un gérant de classe A et un gérant de classe B. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique.

13.3 Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

13.4 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.5 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance

dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Suivant les règles de distribution des bénéfices contenus dans la Loi et les présents statuts, le produit net total que la Société reçoit par rapport aux Recettes Eolia, produit de son investissement direct ou indirect dans Eolia Renovables de Inversiones SCR, une société anonyme constituée et existant selon le droit espagnol, immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le volume 24630, feuillet 30, page M-443315, ayant son siège social à Madrid, Padilla 17, Espagne («Eolia») est exclusivement dévolu aux Parts Sociales de Classe B et aux Parts Sociales de Classe C, moins les dépenses, frais et taxes de la Société liés à cet investissement, et moins le frais généraux de la Société en ce qui concerne ses frais de fonctionnement (les «Recettes Eolia»). Le conseil de gérance, agissant de bonne foi, évaluera les Recettes Eolia concernées avant toute distribution sur ou rachat des Parts Sociales de Classe B et des Parts Sociales de Classe C.

Les Recettes Eolia seront distribuées respectivement aux Parts Sociales de Classe B ou aux Parts Sociales de Classe C en proportion des investissements directs ou indirects réalisés dans Eolia par l'émission de chaque classe de parts sociales concernée et de toute prime d'émission ou autres réserves qui sont liées.

Sans préjudice de ce qui précède, en cas de distribution des Recettes Eolia, après affectation à toute réserve statutaire, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Classe B1 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un pour cent (1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B1 émises par la Société; puis

(ii) les Parts Sociales de Classe B2 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule un pour cent (1,1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B2 émises par la Société; puis

(iii) les Parts Sociales de Classe B3 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule deux pour cent (1,2%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B3 émises par la Société; puis

(iv) les Parts Sociales de Classe C1 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule deux pour trois (1,3%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C1 émises par la Société; puis

(v) les Parts Sociales de Classe C2 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule quatre pour cent (1,4%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C2 émises par la Société; puis

(vi) les Parts Sociales de Classe C3 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule cinq pour cent (1,5%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C3 émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'auront pas été rachetées, et

(vii) le solde des Recettes Eolia sera distribué à la Classe B Concernée et à la Classe C Concernée.

21.7 Toutes les distributions non relatives aux Recettes Eolia seront faites aux associés détenant des Parts Sociales de Classe A proportionnellement aux nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués, et ce en accord avec les dispositions de l'article 21 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts, et ce en accord avec les dispositions de l'article 21 et du second paragraphe, in fine, de l'article 5.1 des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en accord par les dispositions de l'article 21 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Epaulard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2016. Relation: EAC/2016/10370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016105273/965.

(160076275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Le Toit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 205.900.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of the month of April,

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

A. Tiger Investment S.A., a public limited liability company ("société anonyme") existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 57.009 ("Tiger"),

hereby represented by Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal on 19 April 2016; and

B. Carrée S.A., a public limited liability company ("société anonyme") existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87.388 ("Carrée"),

hereby represented by Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal on 19 April 2016,

(Tiger and Carrée being hereafter referred to as the "Shareholders").

Said proxies, after having been initialled and signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as above stated, declare that they currently hold all the shares issued by Le Toit N.V., a public limited liability company ("naamloze vennootschap") incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Drève Richelle, 161, b48 1410, Waterloo, Belgium and registered with the Crossroads Bank of Enterprises under number BE 0873.631.389 (Nivelles), incorporated by notarial deed of Jacques Van Roosbroeck, notary residing in Antwerp, on 2 May 2005 (the "Company").

The Shareholders, duly represented as mentioned above, declare that they are fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. To confirm as far as necessary the decision taken in Belgium and to approve the decision to transfer the registered office, central administration and effective seat of management of the Company from Belgium to the Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without disruption of legal personality;

2. To accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, central administration and effective seat of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and that the Company be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as from the date of the present deed;

3. To adopt for the purposes of the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, the legal form of a Luxembourg law governed public limited liability company (société anonyme);

4. To adopt the corporate name of Le Toit S.A.;

5. To fix the registered office, central administration and effective seat of management of the Company at 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

6. To appoint new directors of the Company;

7. To appoint a statutory auditor of the Company;

8. To approve the interim accounts of the Company as of 31 January 2016;

9. To decrease the Company's shares capital in order to set off sustained losses by an amount of four hundred twenty thousand sixty-two euro and eighty-nine eurocents (EUR 420,062.89) so as to decrease it from its current amount of six hundred thousand euro (EUR 600,000.-), represented by one hundred fifty (150) shares without nominal value to an amount of one hundred seventy-nine thousand nine hundred thirty-seven euro and eleven eurocents (EUR 179,937.11), divided into one hundred fifty (150) shares without nominal value;

10. To acknowledge the conclusions of the independent qualified auditor's report issued by Audit Central S.à r.l. on the net asset value of the Company in view of the conversion of the Company into a Luxembourg law governed public limited liability company (société anonyme) as mentioned under the preceding item 2 of the agenda followed by a capital decrease as mentioned under the preceding item 9 of the agenda;

11. To amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to laws of the Grand Duchy of Luxembourg further to the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified under resolution 2 hereabove agenda as well as to reflect the resolution under the preceding item 9 of the agenda;

12. Financial Year;

13. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders confirmed as far as is necessary the decision taken in Belgium and approved the decision to transfer the registered office, central administration and effective seat of management of the Company from Belgium to the Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without disruption of legal personality.

Second resolution

The Shareholders resolved to accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, central administration and effective seat of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and that the Company be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as from the date of the present deed.

Third resolution

The Shareholders resolved that the Company adopts, for the purposes of the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, the legal form of a Luxembourg law governed public limited liability company (société anonyme).

Fourth resolution

The Shareholders resolved that the Company adopts the corporate name of "Le Toit S.A".

Fifth resolution

The Shareholders resolved to establish the registered office, central administration and effective seat of management of the Company at 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to appoint the following person as new directors of the Company for a term ending at the 2020 annual general meeting of shareholders:

- Mr. Jan Van Holsbeeck, born in Aalst, Belgium on 10 November 1965 with his professional address at 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg;

- Mr. Louis Johannes Karel Jozef Reijtenbagh, born in Den Ham (the Netherlands) on 18 July 1946, with his professional address at Avenue des Citronniers 3/5, MC-98000, Monaco

- PLAZA MANAGEMENT OVERSEAS S.A., a company existing under the laws of British Virgin Islands with registered office at Ground Floor, Palm Grove House, P.O. Box 4649, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with British Virgin Islands Registry of Corporate Affairs under the number 625992 and represented by its permanent representative Mr. Edgar Reijtenbagh, born on 21 September 1977 in Nijmegen, the Netherlands.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to appoint the following the sole statutory auditor ("commissaire aux comptes") of the Company for a term ending at the 2020 annual general meeting of shareholders:

- READ S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg having its registered address at 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 45.083.

Eighth resolution

The Shareholders resolved to approve the interim accounts of the Company dated 31 January 2016, based on generally accepted accounting principles, which show that as of that date, the net asset value of the Company amounts to at least one hundred seventy-nine thousand nine hundred thirty-seven euro and eleven eurocents (EUR 179,937.11).

The said interim accounts, after having been signed ne varietur by the Shareholders present or represented as above mentioned, and by the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Ninth resolution

The Shareholders resolved to decrease the Company's share capital in order to set off sustained losses by an amount of four hundred twenty thousand sixty-two euro and eighty-nine eurocents (EUR 420,062.89) so as to decrease it from its current amount of six hundred thousand euro (EUR 600,000), represented by one hundred fifty (150) shares without nominal value to an amount of one hundred seventy-nine thousand nine hundred thirty-seven euro and eleven eurocents (EUR 179,937.11), divided into one hundred fifty (150) shares without nominal value.

Tenth resolution

The Shareholders took note of the findings of the report drawn up by Audit Central S.à r.l., a private limited liability (société anonyme à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, an independent qualified auditor (réviseur d'entreprises agréé), having its registered address at 295, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.074, on 9 March 2016 in order to certify the net asset value of the Company, and acknowledge having being fully informed of the report.

The conclusion of the report written in English reads as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the net assets of the Company after capital operation does not correspond at least to the subscribed capital of 179,937.11 Euros."

The said independent qualified auditor's report, after having been signed ne varietur by the Shareholders present or represented as above mentioned, and by the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Eleventh resolution

The Shareholders resolved to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to laws of the Grand Duchy of Luxembourg further to the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified under resolution 2 hereabove and the capital decrease as set out under resolution 8.

The restated articles of association of the Company will now read as follows:

"Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a public limited-liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Le Toit S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company's Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to transfer the Company's registered office within the municipality.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If the Director or, as the case may be, the Board of Directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Director or, as the case may be, the Board of Directors may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance of preferred equity certificates (without a public offering), loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The Company's subscribed share capital is set at one hundred seventy-nine thousand nine hundred thirty-seven euro and eleven eurocents (EUR 179,937.11), divided into one hundred fifty (150) shares without nominal value.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, or make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares will be and remain in registered form.

A shareholders' register will be kept at the Company's registered office and made available for inspection by any shareholder. This register shall contain the information required by Article 39 of the Act.

Each shareholder will notify the Company by registered letter of any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so notified.

Ownership of registered shares will be determined based on entries in the shareholders' register.

Share transfers shall be effected by means of an entry in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or the duly authorised representatives of these parties or of the Company.

Shareholders may ask the Company to issue a certificate reflecting the entries in the shareholders' register, which shall be signed by the Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, any two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company can suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Payments towards Shares. Payments towards shares that are not fully paid-up upon subscription must be made at the time and at the conditions determined by the Director or, as the case may be, the Board of Directors from time to time in accordance with the Act. Any amount called up on shares will be allocated equally amongst all outstanding shares which are not fully paid-up.

Art. 8. Capital Increases and Reductions. The Company's subscribed share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority requirements requisite for the amendment of the Articles, as set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

New shares to be subscribed for in cash will be offered first to the existing shareholders, in proportion to their shareholdings. The Board of Directors shall determine the period within which this preferential right must be exercised, which may not be less than thirty days.

Notwithstanding the foregoing, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to limit or cancel the abovementioned preferential subscription right or authorise the Director or the Board of Directors, as the case may be, to do so in accordance with the Act. In this case, the quorum and majority required to amend these Articles must be met.

Art. 9. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own shares and hold them in treasury.

The acquisition and holding of own shares must be in compliance with the Act.

Part III. Directors, Board of directors and auditors

Art. 10. Board of Directors. If the Company has only one shareholder, the latter may appoint a Director (the "Director") or a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members. If the Company has several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office, which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successor(s) is/are elected. They may be re-elected at the end of his/their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B directors.

If a legal entity is appointed Director, it must designate a natural person to exercise its functions and act in its name and on its behalf.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Director(s) may meet and appoint a director to temporarily fill the vacancy until the next general meeting of shareholders.

Even after the end of their term of office, the Director(s) shall not disclose information about the Company which could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law or the public interest

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. If the Company has only one Director, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director, to keep minutes of meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet further to a notice sent by the Chair. A meeting of the Board of Directors must be called if two Directors so request.

The Chair presides over all meetings of the Board of Directors. In the Chair's absence, the Board of Directors may appoint another Director as pro tempore chairperson by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at the time and place specified in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Director may appoint in writing another Director to represent him/her at any meeting of the Board of Directors. A Director may represent more than one Director at a meeting of the Board of Directors.

The quorum required for meetings of the Board of Directors shall be the presence or representation of a majority of the Directors in office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Directors present or represented at the meeting. Each Director can cast one vote. In the event of a tie, the Chair, or case may be, the pro tempore chair shall cast the deciding vote.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, videoconference or similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision circulated and transmitted by cable, e-mail, fax or any other similar means of communication, signed by all Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Directors. Such a decision can be enacted either in a single document or in several separate documents with the same content, each signed by one or more Directors.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of meetings of the Board of Directors or, as the case may be, written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, the sole Director or as resolved by the Board of Directors. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Director or, as the case may be, the Chair or; as the case may be, the pro tempore chair, of the Board of Directors or by any two Directors or as resolved by the Board of Directors.

Art. 13. General Powers of the Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act or the Articles to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may confer its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and represent the Company in relation to such daily management and affairs on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or a shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails an obligation for the Board of Directors to report each year to the annual general meeting of shareholders on the salary, fees and other advantages granted to such Director in connection with such delegation.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Directors or any other person(s), who need not be a Director or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 15. Representation of the Company. If the Company has only one Director, the Company will be bound to third parties by the signature of that Director or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the signature of any Director or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Directors and one or more Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 16. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated solely due to fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of, that other company or firm. Except as provided otherwise herein, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, solely by reason of affiliation with that other company or firm, automatically be prevented from taking part in the deliberations and voting or acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, if a Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded in the ordinary course of business or that fall within the scope of the Company's day-to-day management, which conflicts with the Company's interest therein, the Director shall inform the Board of Directors (if any) of such personal interest and shall not take part in the deliberations or vote on the transaction. The transaction and the Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or the next general meeting of shareholders, as the case may be. When the Company has only one Director, any transaction to which the Company is a party, other than those concluded in the ordinary course of business, and in which the Director also has a personal interest that conflicts with the Company's interest, must be approved by the sole shareholder.

Art. 17. Indemnification. The Company shall indemnify any Director and the latter's heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Director may be made a party by reason of being or having been a Director of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Director is not entitled to be indemnified, except for any actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Director is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of his or her duties. The foregoing right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 18. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, supervision of the Company's operations shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their term of office, which may not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting on the third Wednesday of the month of June of each year, at 11 a.m..

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 20. Other General Meetings of Shareholders. If the Company has only one shareholder, this shareholder shall exercise the powers granted by law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors or the statutory auditor(s) if any, may call other general meetings. Such a meeting must be called if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so request in writing, with an indication of the proposed agenda for the meeting. If a general meeting is not held within one month from the scheduled date, it may be convened by a person appointed by the judge of the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) entrusted with commercial matters and interim relief, at the request of one or more shareholders who meet the abovementioned ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if circumstances of force majeure so require, in the opinion of the Director, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 21. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 22. Procedure, Voting and Minutes. The general meeting of shareholders will meet further to a notice given by the Director or, as the case may be, the Board of Directors or the statutory auditor(s) if any, which meets the requirements of the Act and these articles. A general meeting must be held within one month's time, if shareholders representing one tenth of the capital so request in writing, with an indication of the agenda.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be added to the agenda of any general meeting. Such a request shall be sent to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the scheduled date of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing (including pdf via e-mail or by fax) a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share carries one vote, except as otherwise provided by the Act.

Any shareholder may vote by correspondence.

Completed voting forms must be submitted to the Company's registered office either in person, with an acknowledgment of receipt, or by registered mail or courier service.

Any voting form which is not signed by the relevant shareholder (or the latter's authorised representative(s), as applicable), and does not contain at least the following information will be deemed null and void:

- the relevant shareholder's name and registered office address and/or place of residence;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the Company and, if applicable, the number of shares held in each class;
- place, date and time of the meeting;
- agenda of the meeting;
- the vote for each proposed resolution, i.e. abstention, for or against; and
- name and title of the shareholder's authorised representative, if applicable.

All voting forms must be received by the Company no later than 6:00 p.m. CET on the day immediately preceding the day of the general meeting, provided this is a day on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form received by the Company after this deadline shall not be counted.

The Chair of the Board of Directors, or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the general meeting of shareholders.

The chair of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more scrutineer(s).

The chair of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) shall form the bureau.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, resolutions are approved by the general meeting of shareholders by a simple majority of votes cast, regardless of the number of shares present or represented at the meeting.

Resolutions to amend these Articles and resolutions the adoption of which is subject, pursuant to these Articles or, as the case may be, the Act, to the quorum and majority required to amend these Articles, must be approved by at least two thirds of the votes cast at a meeting at which at least half of all issued and outstanding share are present or represented. If this quorum is not met at the first meeting, a second meeting, with the same agenda, may be called at which there shall be no quorum requirement.

Art. 23. Minutes of Shareholder Meetings. Decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders may be certified by the sole Director or, as the case may be, the Chair of the Board of Directors or any two Directors.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 25. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her/its representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office as provided by the Act.

Art. 26. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten per cent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remaining profits will be allocated. These profits may, in whole or in part, be used to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next financial year or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 27. Interim Dividends. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the Act.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 28. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved in the manner required to amend these articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company will be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by these articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Twelfth resolution

The Shareholders declared that the Company's first financial year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing parties' proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

A. Tiger Investment S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.009 ("Tiger"),

ici représentée par Lou Venturin, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 avril 2016; et

B. Carrée S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.388 ("Carrée"),

ici représentée par Lou Venturin, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 avril 2016,

(Tiger et Carrée ci-dessus seront ci-après dénommés les "Actionnaires").

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actionnaires, représentés comme décrit ci-dessus, déclarent qu'ils détiennent actuellement toutes les actions émises par Le Toit N.V., une société anonyme ("naamloze vennootschap") de droit belge, ayant son siège social à Drève Richelle, 161, b49 1410, Waterloo, Belgique, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises de Nivelles sous le numéro BE0873.631.389 (la "Société"), constituée le 2 mai 2005 par acte notarié de Jacques Van Roosbroeck, notaire de résidence à Anvers, Belgique.

Les Actionnaires, représentés comme décrit ci-dessus, déclarent qu'ils ont été informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

1. Confirmation, dans la mesure du nécessaire, de la décision prise en Belgique et approbation de la décision de transférer le siège social, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la Société de la Belgique au Grand-Duché de Luxembourg, à partir de la date de la présente, sans discontinuation de personnalité juridique.

2. Acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effectif de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et que la Société soit soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg à partir de la date du présent acte;

3. Adoption, aux fins de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de la forme légale d'une société anonyme régie par les lois du Luxembourg;

4. Adoption de la dénomination sociale "Le Toit S.A.";

5. Confirmation de l'adresse du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effectif de la Société au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

6. Nomination des nouveaux administrateurs de la Société;

7. Nomination d'un commissaire aux comptes de la Société;

8. Approbation des comptes intérimaires de la Société datant du 31 janvier 2016;

9. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre cent vingt-mille soixante-deux euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 420.062,89) afin d'absorber des pertes et de porter le capital social de son montant actuel de six cents mille euros (EUR 600.000) représenté par cent cinquante actions (150) actions sans valeur nominale à un montant de cent soixante-dix-neuf mille neuf cent trente-sept euros et onze cents (EUR 179.937,11) divisé en cent cinquante (150) actions sans valeur nominale;

10. Prise de connaissance des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises agréé préparé par Audit Central S.à r.l., concernant la valeur de l'actif net de la Société, en vue de convertir la Société en une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise selon le point numéro 2 de l'agenda suivi par une diminution d capital tel que mentionné sous le point numéro 9 de l'ordre du jour;

11. Modification et refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation luxembourgeoise suite à l'approbation de la nationalité luxembourgeoise par la Société comme indiqué sous le point numéro 2 de l'ordre du jour ainsi que pour refléter la résolution sous le point numéro 9 précédent de l'ordre du jour;

12. Exercice social;

13. Divers.

Les Actionnaires ont demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont confirmé, dans la mesure du nécessaire, la décision prise en Belgique et ont approuvé la décision de transférer le siège social, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la Société de la Belgique au Grand-Duché de Luxembourg, à partir de la date de la présente, sans discontinuation de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effectif de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et que la Société soit soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg à partir de la date du présent acte.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'adopter, aux fins de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de la forme légale d'une société anonyme régie par les lois du Luxembourg.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé que la Société adoptera la dénomination sociale de "Le Toit S.A."

Cinquième résolution

Confirmation de l'adresse du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effectif de la Société au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'adopter les personnes suivants en tant que nouveaux administrateurs de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020:

- M. Jan Van Holsbeeck, né à Alost, Belgique le 10 novembre 1965 avec comme adresse professionnelle au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg;

- M. Louis Johannes Karel Jozef Reijtenbagh, né à Den Ham (aux Pays-Bas) le 18 juillet 1946, avec adresse professionnelle à l'Avenue des Citronniers 3/5, MC-98000, Monaco;

- PLAZA MANAGEMENT OVERSEAS S.A., une société existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques avec adresse professionnelle au Ground Floor, Palm Grove House, P.O. Box 4649, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 625992 et représenté par son représentant permanent M. Edgar Reijtenbagh, né le 21 septembre 1977 à Nijmegen, aux Pays-Bas.

Septième résolution

Les Actionnaires ont décidé de désigner l'entité suivante en tant que l'unique commissaire aux comptes de la Société pour un terme prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020:

- READ S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45.083.

Huitième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'approuver les comptes intérimaires de la Société datés du 31 janvier 2016, sur la base de principes comptables généralement admis, il ressort de ces comptes intérimaires qu'à cette date la valeur de l'actif net de la Société s'élevait à un montant d'au moins cent soixante-dix-neuf mille neuf cent trente-sept euros et onze cents (EUR 179.937,11).

Lesdits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par les Actionnaires présents ou représentés comme décrit ci-dessus et par le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Neuvième résolution

Les Actionnaires ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent vingt-mille soixante-deux euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 420.062,89) afin d'absorber des pertes et de porter le capital social de son montant actuel de six cents mille euros (EUR 600.000,-) représenté par cent cinquante actions (150) actions sans valeur

nominale à un montant de cent soixante-dix-neuf mille neuf cent trente-sept euros et onze cents (EUR 179.937,11) divisé en cent cinquante (150) actions sans valeur nominale.

Dixième résolution

Les Actionnaires ont pris connaissance de la conclusion du rapport préparé par Audit Central S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, un réviseur d'entreprises agréé ayant son siège social au 295, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.074., le 9 mars 2016, pour certifier la valeur nette d'inventaire de la Société, et confirmer qu'ils ont été informé dudit rapport.

La conclusion du rapport a la teneur suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the net assets of the Company after capital operation does not correspond at least to the subscribed capital of 179,937.11 Euros."

Ledit rapport du réviseur d'entreprises agréé, après avoir été signé ne varietur par les Actionnaires présents ou représentés comme indiqué ci-dessus, ainsi que par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Onzième résolution

Les Actionnaires ont décidé de procéder à une modification et refonte des statuts de la Société afin de mettre les statuts en conformité avec la législation du Grand-Duché de Luxembourg, suite à l'acceptation de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié dans la résolution 2 ci-dessus ainsi que la diminution de capital comme spécifié dans la résolution 8 ci-dessus.

Les articles des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme sociale, Dénomination sociale, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme Sociale et Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) original/originaux et toutes les personnes qui pourraient par la suite acquérir des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Le Toit S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, sont autorisés à établir des succursales ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Si l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, détermineraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou seraient imminents, et qui pourraient interférer avec les activités normales de la Compagnie à son siège social ou compliqueraient la communication au sein du siège ou entre le siège et des personnes à l'étranger, l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la fin de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'affecteront pas la nationalité de la Compagnie laquelle, nonobstant le transfert temporaire du siège social à l'étranger, restera gouvernée par les lois du grand-duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet social la prise de participations et la détention directes ou indirectes sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut sans limitation, l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels (convertibles ou non en parts sociales), prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais sans limitation des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais sans limitation à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et

forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

De manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, recommandée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social et parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent soixante-dix-neuf mille neuf cent trente-sept euros et onze cents (EUR 179.937,11) divisé en cent cinquante (150) actions sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport en capital (le cas échéant) peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des actionnaires, pour compenser des pertes nettes, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action sera et restera sous forme nominative.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur inscription dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur inscription dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre des certificats détaillant leur participation, certificat qui devra être signé par l'Administrateur unique ou, si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux Administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de nommer un mandataire commun afin de se faire représenter auprès de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérées à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera allouée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en numéraire seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé et qui ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acquérir ses propres actions et les conserver en trésorerie.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à la Loi.

Chapitre III. Administrateurs, Conseil d'administration et commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. Si la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'«Administrateur») ou désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excèdera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/seront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur(s). Il(s) peut/peuvent être réélu(s) à la

fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

L'Actionnaire unique ou le cas échéant l'assemblée générale des actionnaires, pourra décider de nommer des administrateurs de Classe A et Classe B.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Même après la fin de leur mandat, le/les Administrateur(s) ne pourra/pourront divulguer des informations sur la Société qui pourraient être préjudiciables aux intérêts de la Société, excepté lorsque la divulgation est exigée par la Loi ou l'intérêt public.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élira un président (le "Président") parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du Président, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors de la réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer à la réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs lors de la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plus d'un Administrateur à une réunion du Conseil d'Administration.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président ou le Président pro tempore le cas échéant, à une voix prépondérante.

Tout Administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite transmise par câble, e-mail, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société ou de manière décidée par le Conseil d'Administration. Toutes les procurations y seront annexés.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs ou de manière décidée par le Conseil d'Administration.

Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir ou autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui n'ont pas besoin d'être un Administrateur ou un actionnaire et à la représentation de la Société liée à une telle gestion et des affaires journalières, agissant seul ou conjointement, selon les conditions déterminées par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout autre avantage accordé à un tel Administrateur en rapport avec une telle délégation.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou actionnaire de la Société, agissant seul ou conjointement, selon les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi établir un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 15. Représentation de la Société. Dans le cas où la Société aurait un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un Administrateur ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, la Société ne sera engagée auprès des tiers que sur signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, gérants, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, gérant, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui occupe le poste d'administrateur, gérant, membre, fondé de pouvoir d'une société ou entreprise avec laquelle la société conclura un contrat ou entrera en toute relation d'affaire, ne sont pas, pour le seul motif d'un tel lien avec l'autre société ou entreprise automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quand à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction. Une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

Art. 17. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

Art. 18. Audit. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur nombre, le cas échéant, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut être supérieur à six (6) ans. Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le troisième mercredi du mois de juin de chaque année, à 12:30 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s), le cas échéant, peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du Tribunal d'Arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si des circonstances de force majeure l'exigent, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 22. Procédure, Vote et Procès-Verbaux. L'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Une assemblée générale des actionnaires doit être tenue dans le délai d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation devra être envoyée aux actionnaires au moins huit (8) jours avant la réunion et spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la Société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit (incluant pdf par e-mail ou télécopie) un mandataire, lequel n'a pas besoin d'être actionnaire pour le représenter.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque action donne droit à un vote, sauf s'il est autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance.

Chaque formulaire de vote rempli doit être délivré au siège social de la Société soit pour remise en mains propres avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné (ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas), et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
 - Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
 - Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
 - L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
 - Le vote pour chacune des résolutions proposées indiquant si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre;
- et
- (Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable).

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être pris en compte.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateur(s).

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, le cas échéant, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité applicables à la modification des Statuts doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis à une assemblée ou au moins la moitié des actions émises et en circulation est présente et représentée. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum.

Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires. Les procès-verbaux des décisions de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être rédigées par écrit et signées par le seul actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux des décisions de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont clôturés et l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumettra, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 26. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société chaque année cinq pour cent (5%) sera alloué à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être utilisé entièrement ou en partie pour absorber des pertes, s'il y en a, être versé sur un compte de réserve ou de provision, reporté à nouveau sur l'année financière suivante ou distribué à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

Art. 27. Acomptes sur Dividendes. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 28. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

Si la Société est dissoute, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi applicable.»

Douzième résolution

Le premier exercice social de la Société commencera ce jour et finira le trente-et-un (31) décembre 2016.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction en langue français, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Venturin, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 mai 2016. Relation: EAC/2016/10485. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016105071/879.

(160076893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

IMBA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 104.560.

L'an deux mille seize, le quatre mai.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, né à Pétange le 14 mars 1959, avec adresse professionnelle au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg,

détenteur de 468,75 (quatre cent soixante-huit virgule soixante-quinze) parts sociales.

2.- La société anonyme TRAGELUX S.A., ayant son siège social à L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 39.035,

détentrice de 781,25 (sept cent quatre-vingt-un virgule vingt-cinq) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Romain ZIMMER, préqualifié, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes présentes ou représentées comme indiqué, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée IMBA Sàrl, avec siège social à 28, rue Baerendall L8212 Mamer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 104.560, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 22 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 574 du 8 novembre 1996, ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Cessions de parts sociales

1. Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 09 juillet 2015, la société MAJO PARTICIPATIONS S.à.r.l., dont le siège social est à L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle, a cédé sous les garanties de droit à la société anonyme TRAGELUX S.A., préqualifiée sub 2.-, ce acceptant, cent cinquante-six virgule vingt-cinq (156,25) parts sociales de la prédite société IMBA, S.à r.l.

2. Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 09 juillet 2015, la société MAJO PARTICIPATIONS S.à.r.l., dont le siège social est à L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle, a cédé sous les garanties ordinaires de droit à Monsieur Romain Zimmer, préqualifiée sub 1.-, ce acceptant, cent cinquante-six virgule vingt-cinq (156,25) parts sociales de la prédite société IMBA, S.à r.l.

Les prédites cessions de parts sociales, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Suite aux prédites cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) La société anonyme TRAGELUX S.A., préqualifiée, sept cent quatre-vingt-un virgule vingt-cinq parts sociales	781,25
2) Monsieur Romain ZIMMER, préqualifié, quatre cent soixante-huit virgule soixante-quinze parts sociales	468,75
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250,00

II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite la société anonyme TRAGELUX S.A., et Monsieur Romain ZIMMER, seuls associés de la société IMBA Sàrl, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 13,31 (treize euros et trente-et-un centimes) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro) à EUR 31.000.- (trente-et-un mille euro) par un apport en espèces sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation du pair comptable des parts sociales existantes moyennant un apport en numéraire.

Ledit montant de EUR 13,31 (treize euros et trente-et-un centimes) a été libéré intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 13,31 (treize euros et trente-et-un centimes), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de à la refonte des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** La société a la dénomination de IMBA s.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat et la vente, la location, l'exploitation, la mise en valeur d'immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant un préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 31.000.- (trente et un mille euro) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine pareillement leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement unanime de ses coassociés. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5 % pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;

- le solde restera à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Mathias WICKLER, et de démettre de ses fonctions Madame Marie-Josée WICKLERGOEBEL, comme gérants de la société et leur donnent décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Acte est donné à Monsieur Romain Zimmer qu'il y a lieu de modifier son adresse comme suit: au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Romain Zimmer, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mai 2016. Relation: EAC/2016/10893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016108663/101.

(160081066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Insitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.748.

L'an deux mille seize, le dix mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madame Micaela RATINI, née le 28 septembre 1968 à Terni en Italie, domiciliée au #26, Street 360, Beoung Keng Kan 1, Phnom Penh, Cambodge, ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Phnom Penh, le 28 avril 2016.

2) La société EUROFINLEADING FIDUCIARIA SPA, inscrite auprès du Registre de Commerce de Milan sous le numéro MI-1233011, ayant son siège social au 8, via Porlezza, I-20123 Milan, ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Milan, le 26 avril 2016.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "INSITOR S.à r.l.", inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 143748, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée sous la dénomination sociale de "OLTRE DEVELOPMENT FINANCE S.à r.l." par acte du notaire instrumentaire en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 125 du 20 janvier 2009;

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 24 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 818 du 6 avril 2013;

- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune;

- Les associés ont décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;

- Conformément aux statuts de la société, a été nommé aux fonctions de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. En conséquence, il est mis fin au mandat des gérants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/9903. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016109421/46.

(160081573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Infront Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.012.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.816.

Rectificatif au dépôt N°L160075928

Suite à une erreur matérielle, il convient de noter que les parts sociales de la société ont été transférés à Infront International Holdings AG en date du 14 décembre 2015, suite à une liquidation de de son associé unique 3B4Sports S.A, et non d'une cession de parts entre 3B4Sports S.A et Infront International Holdings AG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anne Boelkōw

Gérant A

Référence de publication: 2016109396/15.

(160081476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de Placeuro du 26 avril 2016

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste d'administrateur:

BANQUE CPH, représenté par Mr François Petit immatriculé au registre du commerce de Tournai sous le numéro 0402.487.939

Messieurs: Jean-Jacques PIRE

David DEVIAENE

Marc-Antoine LAFFONT

Michel LATIN

Michel PARIZEL

Vincent PRIOU

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Réviseur: DELOITTE Audit immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895.

L'Assemblée Générale

Référence de publication: 2016111948/20.

(160084661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Osteria I Due Galli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 71, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.583.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19/05/2016.

Signature.

Référence de publication: 2016111918/10.

(160084951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.
